



Problème employeur et modification du contrat par sms

Par **nouch49**, le **17/09/2020** à **11:00**

Bonjour

Je souhaiterais avoir un renseignement pour ne pas commettre d erreur.

Je travaille en snack (CDI 14h/ semaine).j ai été en arrêt maladie causé par le stress de mon employeur. Il m a dénigré devant des clients pour une erreur non commise : travail de merde, t es amoureuse ou quoi.... à la fin de l arrêt j ai eu un SMS me demandant si je reprenais.j ai répondu que oui. Et en même temps SMS pour me dire(car prioritaire sur le poste) que le snack recrutait pour un 35h (jours et horaires) et de rendre la réponse rapidement...

Je voulais savoir si cette proposition n aurait pas du être faite car changement de contrat par courrier avec A.R et si je ne disposais pas d un délai de réflexion.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **17/09/2020** à **11:36**

Bonjour,

A ma connaissance, sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable que je n'ai pas trouvé s'il s'agit de la Convention collective nationale de la restauration rapide, il n'est pas prévu de forme pour la proposition d'un contrat à temps plein et pas plus de délai de réflexion mais il devrait être raisonnable et il est souvent préconisé qu'il soit d'au moins 15 jours...